

Parcours de soins des Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA)

Le projet PAERPA a pour objectif d'accroître la pertinence et la qualité des soins proposés aux personnes âgées de plus de 75 ans, afin de soutenir autant que possible la vivre à domicile et d'éviter le recours à l'hospitalisation.

De ce fait, ces personnes reçoivent des soins adaptés et au meilleur coût, qui améliorent leur qualité de vie, facilitent le vivre à domicile et soulagent les aidants.

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

- * Accompagnants sociaux et éducatifs
- * Auxiliaires de vie sociale
- * Aides médicaux psychologiques
- * Aides à domicile

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Philippe GIAFFERI

Président de l'A.A.F.C

Directeur général et Président fondateur de l'Association Alzheimer Domicile.

Ancien directeur d'un EHPAD avec unité Alzheimer

Créateur des concepts :

- L'Accueil de Jour à Domicile pour les maladies dégénérantes
- L'offre de répit pour les aidants (Marque déposée à l'INPI)

Formations spécifiques suivies : – Gériatrie – La maladie d'Alzheimer – Stimulation des personnes désorientées – Communication avec la personne désorientée – Relation d'aide et estime de soi – Soins relationnels – Familles et maladies graves.

METHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode démonstrative.

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79

Parcours de soins des Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA)

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 : questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles et avec l'aide de grille d'auto évaluation permettra de mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'établissement.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

1 > Le champ d'application

- La loi 2002.2 – La Charte de la personne âgée dépendante
- La personne âgée – La vieillesse et la maladie : définitions et conséquences
- Les besoins : définitions, présentation, la pyramide de Maslow

2 > Le domicile

- Définition
- Les limites du Vivre à domicile

3 > La dépendance

- Définition de l'autonomie et de la perte d'autonomie : La grille AGGIR
- Les indices de la perte d'autonomie
- Les actions à mener pour maintenir l'autonomie : méthodologie, généralités, astuces, l'emménagement du domicile
- L'évaluation quotidienne : L'échelle verbale simple, Gestion et but

4 > Les troubles du comportement

- Définition
- Présentation

5 > La transmission des informations

- Le rôle et la place de la famille ; l'aidant
- Les causes d'une mauvaise communication – le partage
- Les différents acteurs du soins autour de la personne âgée : Présentation, missions
- Le cahier de transmission : Son but, comment le remplir, le informations utiles

Le suivi de l'accompagnement de la personne âgée au quotidien

- Définition
- Principes
- Objectifs
- Limites
- La règle des 4 C



Parcours de soins des Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA)

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide "Mon DPC avec l'AFPC" servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions correctives mises en place.

Une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sera fournie conformément aux arrêtés du 25 juillet 2013 et du 08 Décembre 2015 et ses annexes.



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79